REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibération du Bureau Communautaire

Séance du **Mercredi 7 Octobre 2026 à 8h30**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200068799-20261007-DB-2026-14-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/10/2026
Publication : 20/10/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :
1er Octobre 2026

Effectif du Bureau Communautaire : **15**
Nombre de membres présents : **14**
Nombre de membres excusés : **1**
Nombre de membres absents : **0**

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau, dûment convoqué le premier octobre deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance.

En raison de la décision du tribunal administratif de Caen ayant invalidé les élections municipales de la communes de Valdallière et entraîné la fin du mandat des conseillers municipaux de cette commune à compter du 28 juillet 2026, et dans l'attente des prochaines élections municipales à venir, l'effectif du Bureau communautaire est de 15 membres au lieu de 18.

Direction : Direction de l'Aménagement

Services : Habitat

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 – Commune de Vire Normandie – Versement de subventions

ELUS MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE					
Commune	Noms des Conseillers	Fonction	Etat de présence		
			Présent	Excusé	Absent
CAMPAGNOLLES	Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	Présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Pascal MARTIN	1er Vice-président	☐	☒	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	M. Régis DELIQUAIRE	2ème Vice-président	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Sylvain DELANGE	3ème Vice-président	☒	☐	☐
NOUES-DE-SIENNE	M. Sylvain LEROYER	5ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Lucien BAZIN	6ème Vice-président	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Marie-Line LEVALLOIS	7ème Vice-présidente	☒	☐	☐
SAINT-DENIS-DE-MÉRÉ	Mme Vanessa LARCHER	8ème Vice-présidente	☒	☐	☐
LANDELLE-ET-COUPIGNY	M. Denis JOUAULT	10ème Vice-président	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Nicole DESMOTTES	11ème Vice-présidente	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	M. Patrice MARCHAND	1er autre membre du Bureau	☒	☐	☐
SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Mme Sandrine LEPETIT	2ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
CONDE-EN-NORMANDIE	M. Hervé PONDEMER	3ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

NOUES-DE-SIENNE	Mme Noémie ESNOULT	5ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
VIRE NORMANDIE	Mme Maryse DUVAUX	6ème autre membre du Bureau	☒	☐	☐
TOTAL			**14**	**1**	**0**
Membres du Bureau			**15**		

M. Denis JOUAULT, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT) ;

Vu le procès-verbal d'élection des membres du Bureau Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 8 avril 2026 ;

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Bureau Communautaire par délibération n°D2026-5-4-1c du 11 mai, et notamment l'article 4-3 ;

Considérant que le 22 juillet 2020, la commune de Vire Normandie a signé deux conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts permettant la mise en place du suivi-animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur la période 2020-2025.

Par délibération n°D2022-5-4-17 du Conseil Communautaire le 19 mai 2022, l'Intercom de la Vire au Noireau a décidé de procéder à la modification de ses statuts afin de définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat à compter du 1er septembre 2022. Les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau confirment ainsi la volonté communautaire d'étendre la compétence habitat à l'intégralité du territoire intercommunal.

Par ce transfert de la compétence logement/habitat, l'Intercom de la Vire au Noireau s'engage à abonder les subventions de l'ANAH par une subvention complémentaire au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon les barèmes indiqués ci-dessous :

- **OPAH de droit commun dite « Classique :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	5%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10%
Précarité énergétique	Forfait 1 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5%
Dégradé	5%
Très dégradé	5 %
Autonomie	5 %
Précarité énergétique (dossier HM seul)	5 %
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	2 000 €

➢ **OPAH Renouvellement Urbain :**

POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5%
	Logement occupé 15%
Travaux de sécurité / salubrité	5%
Autonomie	10 %
Précarité énergétique	Forfait 1 000 €

POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :

	Pourcentage/forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 %
Dégradé	5%
Très dégradé	10 %
Autonomie	5 %
Précarité énergétique (si prime Anah HM)	1 000 €
Prime sortie de vacance* (+ 1 an)	1 500 €
Prime sortie de vacance* (+ 2 ans)	3 000 €

** Pour bénéficier de la prime sortie de vacance, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration.*
La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFiP).

POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :

	Forfait d'aide sur le coût des travaux subventionnables
Copropriété ANAH Habiter Mieux	Forfait 500 € / lot

Dans le cadre de ce dispositif, des demandes de paiement ont été adressées à l'Intercom de la Vire au Noireau, suite à la constitution de dossiers de demande de paiement par l'animateur des OPAH : le CDHAT.

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement de l'Espace » réunie le 23 septembre 2026 ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉCIDE

A l'unanimité, d'autoriser le versement des subventions présentées ci-après, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de 8 000 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Propriétaire	Adresse de l'opération	N° de dossier	Nature des Travaux	Somme
Occupant	Vire Vire Normandie	0228 OPC 2025	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Occupant	Vire Vire Normandie	0212 OPR 2024	Lutte contre la précarité énergétique	1 000 €
Bailleur	Vire Vire Normandie	0227 OPC 2025	Prime de sortie de vacance Logement très dégradé	6 000 €

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INTERCOM de la Vire au Noireau

Acte administratif publié sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau https://www.vireaunoireau.fr/ rubrique « actes administratifs », le : 201026